

**Atlante**  
M. J.-Fr. LEHEMBRE  
Rue de la Vanne, 2  
1050 Bruxelles

Bruxelles, le

N/Réf. : GM/ETB2.17/s.407  
Annexe :1 dossier

Monsieur,

Concerne : ETTERBEEK. Avenue de l'Yser, 5-6. Traitement des sgraffites en façade avant.  
**Avis de principe**

En réponse à votre courrier du 1 février 2007, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 février 2007 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La demande porte sur l'approche à retenir pour traiter les sgraffites de la façade classée de la maison sous rubrique, due à l'architecte Barbier. En effet, ces sgraffites, à l'exception du bandeau au-dessus de la loggia, ont presque entièrement disparu. Après étude, il s'avère impossible de les reconstituer suivant le dessin et les couleurs d'origine. Dès lors, trois pistes pour traiter ces sgraffites ont été lancées dans la présente demande d'avis de principe :

1. faire de nouveaux sgraffites inspirés de ceux réalisés par Adolphe Crespin sur d'autres façades de l'architecte Barbier;
2. composer de nouveaux sgraffites « fantaisies » sans lien historique ;
3. recouvrir d'un simple enduit peint les niches destinés à l'origine à recevoir des sgraffites.

La CRMS a pris connaissance de ces trois pistes et les a examinées en sa séance du 21 février. Elle estime que l'option de ne pas refaire des sgraffites aux endroits où ils ont disparus ne devrait pas être retenue, car ceci porterait atteinte à la lecture de la façade. Toutefois, les deux premières pistes ne lui semblent pas non plus les meilleures solutions à envisager. Si la Commission est favorable à la réalisation de nouveaux sgraffites, elle estime qu'il y a lieu de concevoir des sgraffites contemporains, en respectant scrupuleusement la technique du sgraffite et les couleurs qui caractérisaient les sgraffites de l'époque. Pour ce qui concerne celles-ci, il semble opportun de s'inspirer des couleurs qui ont été utilisés pour d'autres parties décoratives de la façade, notamment le sgraffite au-dessus de la loggia.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. (G. Condé-Reis)